



■ L'EMPIRE OTTOMAN À SON APOGÉE, XVI^e-XVII^e SIÈCLES

LE TERRITOIRE HISTORIQUE DES ARMÉNIENS

L'origine des Arméniens, qui s'appellent eux-mêmes Haï et leur pays *Haïastan*, est obscure. D'après la légende, leur ancêtre, Haïk, arrière-arrière-petit-fils de Noé, serait arrivé avec sa tribu dans la région de l'Ararat, en **Anatolie**.

Situés sur les voies d'invasion et de commerce entre l'Asie et l'Europe, au carrefour d'aires culturelles, religieuses et politiques rivales, **les territoires des Arméniens** ont souvent servi de champs de bataille entre les grands empires successifs de la région : perse achéménide et grec, romain et parthe, byzantin et sassanide, puis arabe, turc, mongol, ottoman et persan. D'où une histoire turbulente, avec une succession de phases d'indépendance et de sujétion, d'unification et de morcellement, d'occupation et de partages, ponctuée de périodes brillantes.

Né au XIV^e siècle, sur les dépouilles de l'Empire byzantin, **l'Empire ottoman** s'étend, deux siècles et demi plus tard, de la Méditerranée aux rives nord de la mer Noire et de la péninsule arabique aux portes du Maroc. C'est un empire multi-ethnique qui réunit différentes religions et cultures. Il décline à partir du XVIII^e siècle et disparaît au lendemain de la Première Guerre mondiale pour donner naissance à la république de Turquie en 1923.

La majorité des **Arméniens se trouvaient dans l'Empire ottoman**, essentiellement dans les provinces orientales de l'Empire (Van, Bitlis, Erzeroum, Diyarbékir, Kharpert, Sivas, Trébizonde) et en Cilicie (Petite Arménie). En dehors des régions historiquement peuplées d'Arméniens, existaient aussi d'importantes communautés dispersées sur tout le territoire, en particulier à Constantinople, où le patriarche était le représentant de la nation devant les autorités.

À la fin du XIX^e siècle, Turcs, Arméniens, Kurdes, Grecs, Assyro-Chaldéens, Tcherkesses, etc. composaient une véritable **mosaïque de peuples** en Anatolie.

L'ÉTAT OTTOMAN AU XIX^e SIÈCLE

Considéré comme *l'Homme malade de l'Europe* depuis les années 1830, l'État turc était au bord de l'effondrement; les grandes puissances pouvaient ainsi fort commodément présenter leurs projets de démembrement de l'Empire comme des « interventions humanitaires ».

Non contents de subir la pression des puissances étrangères, les dirigeants ottomans ne furent pas insensibles au changement de climat politique que connut l'Europe après la Révolution française; il les incita à prendre des mesures allant dans le sens de l'égalité de tous leurs sujets. Le système de *millet* (voir fiche 2) pouvait sans doute paraître progressiste par rapport à l'Europe médiévale; mais comparé au principe d'égalité introduit par la Révolution française, il était indéniablement rétrograde. Conscients de cette réalité, les dirigeants ottomans s'engagèrent de 1839 à 1876 dans la période de réforme du *Tanzimat* (« réorganisation »), afin de prévenir l'effondrement de l'État et de s'attacher plus étroitement sa population chrétienne.

Les libertés et les droits fondamentaux de toutes les communautés religieuses représentaient un défi majeur pour les architectes de la Constitution ottomane de 1876. Elle proclamait l'égalité universelle.

C'est aussi au milieu du XIX^e siècle que se constitua le mouvement des Jeunes-Ottomans, fondé sur l'idée d'une domination turque et d'une supériorité musulmane.

Le parti Jeune-Turc et le Comité Union et Progrès reprirent cette idée.

SOURCE :

Un acte honteux,
Taner Akçam,
Éditions Denoël, 2008